

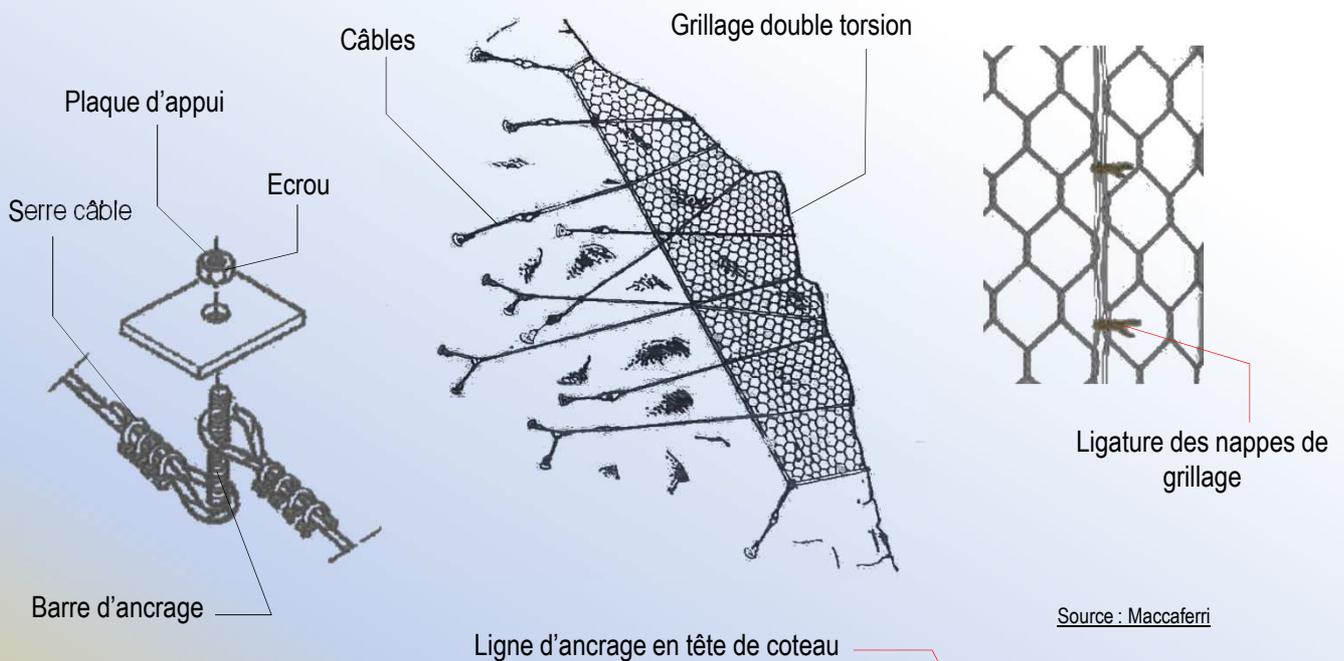


Grillage plaqué double torsion

Le grillage plaqué est l'un des modes de protection du pied de coteau contre les chutes de blocs rocheux. Le grillage utilisé est de type double torsion à maille hexagonale de type gabion. La maille présente une dimension de 60 x 80 mm ou 80 x 100 mm. Les nappes de grillage sont maintenues au rocher par le biais de câbles acier fixés au massif de terrain par des tirants d'ancrage passifs. La jonction entre les câbles et les tirants s'effectuent par des serres câbles. Les nappes de grillage sont fixées les unes aux autres par le biais d'agrafes ou équivalents. Le grillage est plaqué au terrain par le biais de boulons SPLIT SET ou de tirants d'ancrage passifs.

Les ancrages du grillage doivent atteindre le rocher sain et compact. Dans certaines morphologies, en particulier lorsque l'épaisseur de limons de recouvrement est épaisse, il peut être judicieux de faire procéder au préalable des travaux de grillage à l'exécution d'une étude géotechnique qui dimensionnera le schéma de protection.

Dans certains cas, il peut être utile d'associer au grillage un système de réensemencement de la pente de type feutre préensemencée ou tapis de géocellules. Lorsque le grillage est en tension par des blocs rocheux, il peut être nécessaire d'entreprendre des travaux de purge à l'arrière pour soulager l'ouvrage de protection.



Source : Maccaferri

